



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Air Austral

Question au Gouvernement n° 4341

Texte de la question

AIR AUSTRAL

M. le président. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon.

M. Jean-Hugues Ratenon. Monsieur le Premier ministre, comme toutes les compagnies aériennes, Air Austral subit l'impact de la crise sanitaire. Le soutien de la région Réunion, combiné aux aides de droit commun de l'État, lui a permis de tenir jusqu'à maintenant, mais la persistance de la crise ne lui a pas permis de retrouver le niveau d'activité escompté dans les délais attendus.

À l'instar de Corsair ou d'Air France avant l'instauration de dispositifs exceptionnels par l'État, la compagnie se trouve aujourd'hui confrontée à une situation de trésorerie très tendue qui la place dans une situation de péril imminent. Les besoins de trésorerie reflètent un caractère d'urgence. Or l'État conditionne l'activation et la poursuite de ces aides à un rapprochement capitalistique avec Corsair. Ce scénario se traduirait par la disparition d'Air Austral dans son identité de compagnie réunionnaise et, pour La Réunion, par la perte de la maîtrise du moyen essentiel de son désenclavement. Cela réduirait donc à néant les efforts accomplis par les Réunionnais depuis des décennies pour bâtir une compagnie qui, hors période de crise sanitaire, a réussi le pari d'être compétitive sur les lignes La Réunion-Paris et Mayotte-Paris, tout en assurant des dessertes régionales.

La survie d'Air Austral représente aussi bien un enjeu national qu'un enjeu stratégique majeur pour le développement de La Réunion, ainsi qu'un enjeu social concernant plus de 900 salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*) Ne sacrifions pas sur l'autel de difficultés conjoncturelles l'avenir d'une compagnie qui est l'un des fleurons de la France dans l'océan Indien.

Je vous demande de mobiliser toutes les aides de l'État afin qu'Air Austral puisse passer le cap de ses difficultés, sans les conditionner à un mariage forcé, exclusif et immédiat avec Corsair. Si une restructuration capitalistique est sans doute nécessaire – elle est envisagée par la région Réunion –, elle ne peut être imposée dans l'urgence et doit préserver l'autonomie et l'identité réunionnaise de la compagnie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports. Le Gouvernement est mobilisé depuis le début de la crise pour soutenir l'ensemble des opérateurs des transports, notamment les compagnies aériennes. D'abord avec des mesures de droit commun, telles que les prêts garantis par l'État (PGE) ou encore l'activité partielle de longue durée ; ensuite à l'aide de mesures spécifiques, avec le report de taxes et de redevances ; enfin avec des mesures ciblées sur plusieurs compagnies aériennes qui connaissent soit des situations particulières, soit des difficultés spécifiques.

S'agissant d'Air Austral, dont j'ai eu l'occasion de recevoir les dirigeants à plusieurs reprises, nous avons instauré un prêt garanti par l'État et prononcé le gel du passif public ; la compagnie a pu bénéficier d'un prêt d'urgence de 20 millions auprès du FDES – Fonds de développement économique et social.

S'agissant de la suite, vous savez que des discussions portent sur un accord commercial avec Corsair, sous l'égide de l'Autorité de la concurrence. Elles peuvent permettre non seulement de maintenir un bon niveau de desserte, mais aussi d'éviter une pression à la hausse sur les prix. Vous avez très bien décrit la situation et les objectifs sont partagés de ce point de vue. Monsieur le député, pour être très concret, nous continuons d'être aux côtés de la compagnie Air Austral, de préserver la desserte et la continuité territoriale et de nous assurer qu'une saine concurrence s'exerce sur cette zone, au bénéfice notamment des opérateurs du secteur.

M. Ugo Bernalicis. Donc vous n'allez rien faire ?

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4341

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 septembre 2021](#)